

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

UNITE DE PRODUCTION 4.0 construction d'un bâtiment d'activité industrielle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39 b	La surface de plancher au sens de l'article R 11-22 du code de l'urbanisme ou emprise au sol au sens de l'article R 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000m ² et 40 000m ² . Surface plancher projetée : 21 636 m ² et emprise au sol projetée 21 555m ² . Surface terrain compris entre 5 et 10 ha => terrain projet 5.03ha. Le projet est soumis à D au titre de la Loi sur L'eau (nomenclature IOTA). Selon l'activité future projetée sur site, le site pourra être soumis à la réglementation ICPE, régime D ou E (cf. Annexe 8).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un bâtiment industriel 4.0 situé sur le lot N°06a de la ZAC du bois des saints pères. Cette parcelle est actuellement libre de toute construction et ne nécessite pas d'abattage d'arbres.

L'ensemble de la construction se compose de :

- => un hall industriel
- => bureaux en R+1
- => cour à camions de 6 quais + 1 rampe d'accès
- => places de stationnement VL
- => local vélos
- => locaux techniques
- => bassins eaux pluviales et rétention incendie

La notice descriptive de la demande de permis de construire est jointe en annexe 7.

Une notice descriptive du projet est également jointe en annexe 8 pour précision des éléments présents dans le CERFA.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la création d'un site dédié à l'industrie 4.0 permettant d'envisager une évolution des activités accueillies. Ce projet s'inscrit dans une zone à vocation industrielle et logistique forte (cf. annexe 8).

ELCIMA est en pointe depuis plusieurs années sur la thématique de l'usine du futur, est membre de la FRENCH TECH pour cette solution immobilière et est retenu comme offreur de solution depuis 2018 pour ce concept. ELCIMA a développé, sur un terrain proposé par l'EPA Sénart sur le parc d'activités du Bois des Saints-Pères, à Cesson dans l'Agglomération de Grand Paris Sud, son concept unique d'Enveloppe Industrielle Durable (dite EID[®], faisant parti d'un programme de recherche INNOV UP retenu par PARIS REGION et BPI). D'une surface de 23 000 m², le site a été imaginé par ELCIMA pour coller aux besoins de la néoindustrie : couplée à un jumeau numérique, réalisée en mode BIM, l'EID[®] est conçue pour s'adapter aux besoins évolutifs de ses occupants (par exemple, passer rapidement d'une chaîne de production aéronautique à l'élaboration de produits cosmétiques). Par sa structure, l'usine permettra ainsi d'accueillir une large variété de typologies de fabrication. Avec ce modèle, il est offert une vraie flexibilité sur les équipements de l'installation, notamment en termes de fluides et d'énergie. Le concept correspond à l'attente forte des industriels pour une production 0 carbone. Grâce au partenariat avec l'EPA Sénart, qui nous permet de développer sur 8 mois ce projet-pilote, nous avons l'opportunité de démontrer que l'usine durable a vocation à devenir un standard. L'objectif est donc de proposer un site industriel modulable et évolutif par le biais d'aménagements simples, en fonction de l'activité finale de l'exploitant. Cette modularité permettra de satisfaire les besoins de l'exploitant, tout en maîtrisant et en limitant au mieux les incidences sur l'environnement. Il est à noter que le projet prévoit un exploitant unique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le niveau de plateforme projeté permet d'envisager un équilibre concernant les déblais/remblais.

La phase de construction est planifiée entre 8 à 12 mois et sera réalisée dans son ensemble.

L'exécution des travaux privilégie la pré-fabrication des ouvrages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitant définitif n'est pas connu à ce jour. Toutefois, l'activité logistique est proscrite. Il s'agira donc d'un projet à usage industriel exclusivement. Selon l'exploitant, le site pourra être soumis à simple déclaration ou à enregistrement au titre de plusieurs rubriques ICPE (cf. Annexe 8), sachant que le site respectera les prescriptions relatives aux arrêtés ministériels dont il relèvera.

Quelques soit l'activité finale, les activités industrielles seront modérées et encadrées avec le strict respect des exigences réglementaires (cf. Annexe 8).

A titre indicatif, et sur la base des constats communément opérés dans l'activité industrielle, l'on peut estimer que le périmètre des activités susceptibles de déboucher sur un classement ICPE au titre des régimes D ou E pourrait être le suivant (liste indicative) : 2321, 2560, 2565, 2566, 2575, 2630, 2631, 2661, 2662, 2663, 2910, 2915, 2920, 2921, 1510, 1511, 1530, 1532, 143x, 2925, 43xx, 4735, 4715 (cf. précisions des intitulés dans la notice CERFA).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire déposés aux dates du 11/02/2020 (Cesson) et du 12/02/2020 (Savigny le Temple)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment industriel de 145mx145m environs et d'une hauteur de 12m acrotère. La surface de plancher représente 21 636m ² et une emprise au sol de 21 555m ² . Les surfaces imperméabilisées sont de 15 000m ² environs. Les espaces libres de 12 000m ² seront fortement végétalisés => 202 arbres et 460ml de haie végétales. L'emprise des bureaux seront traités en toiture végétalisée (1000m ²).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. <u>48°57'87"9</u> Lat. <u>02°59'63"6</u>
Rue du bois des Saints Pères sur les communes de : - Cesson - Savigny le temple.	<p>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</p> <p>Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___</p> <p>Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___</p> <p>Communes traversées :</p>	

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus proche, le site est localisé à : <ul style="list-style-type: none"> • 2,4 km de la ZNIEFF I n°110020124 « Landes de Ste-Assise et Bois de Boissise la Bertrand », • 2,1 km de la ZNIEFF II n°110020145 « Bois de Breviande »,
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes du projet sont concernées par les PPBE des grandes structures ferroviaires (AP n° 2018/DDT/SEPR/279 du 21/12/2018) et des grandes infrastructures routières (AP n°2019/DDT/SEPR/273 du 25/11/2019). Le site du projet se situe en dehors du zonage identifié sur la carte de Bruit Stratégique routière 3eme échéance (Type A - Indicateur Lden (24h)). Le projet se situe pour partie au sein des courbes isophones 55-60 dB(A) (Lden) et 50-55 dB(A) (Ln Nuit). (cf. Annexe 8)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche est situé à plus de 3 km au Sud-Ouest. Le monument historique le plus proche est l'Eglise Saint-Germain inscrite MH par arrêté du 14 avril 1926 à 990 m sur l'Ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de toute zone humide d'importance internationale RAMSAR, et de toute zone humide identifiée ou ayant fait l'objet d'une délimitation. Il est également en dehors de toutes les Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Île-de-France (DRIEE IDF).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT de l'établissement Kuehne Nagel (joint en annexe 8.1) et les servitudes d'utilités publiques (SUP) de l'établissement Norbert Dentressangle concernent les 2 communes de Cesson et Savigny-le-Temple. Le projet prend en considération le zonage imposé par ces PPRT. PPRT de Kuehne Nagel : AP n°11 DCSE IC 099 du 10/11/2011 PPRT de Norbert Dentressangle (S.U.P) : AP n°11 DCSE IC 065 du 15/06/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé au sein de la base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL), ni au sein de la base de données des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes et le site se situent au sein de la ZRE de la nappe de Champigny, du sol jusqu'à l'Yprésien inclus (arrêté préfectoral n°2009 DDEA/SEPR/497 du 12/10/2009). Le projet respecte les prescriptions de l'arrêté.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tout périmètre de protection rapproché. L'étude d'incidence de la ZAC du Moulin à Vent et bassin versant sud de la ZAC des St Pères, réalisée en sept. 2004, recensait au Nord du projet un périmètre de protection éloigné du captage AEP du Bois des St-Pères (BSS 02581X0075). Ce captage a été abandonné en 2012 et est non actif, aucune DUP n'est existante (Source : ARS 77)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à environ 4,6 km sur l'Ouest du site. Il s'agit des "Rives de la Seine" (arrêté du 19/08/1976 modifié).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus proche, le site est situé à 7,8 km de la zone Natura 2000 FR1100795 « Massif de Fontainebleau ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à environ 1,4 km au Sud du site. Il s'agit des "Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory" (décret du 15/12/1994).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements uniquement sur le réseau public. Aucun prélèvement direct n'est effectué dans le milieu naturel que ce soit dans les masses d'eau superficielles ou souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera effectué dans les masses d'eau souterraines. Aucun drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux tendent vers un équilibre déblais/remblais afin d'optimiser les volumes mis en œuvre. Afin d'optimiser les déblais et remblais pour le projet, les études amont ont pu identifier les hauteurs NGF (nivellement général de la France) les plus favorables (cf. Annexe 8).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux tendent vers un équilibre déblais/remblais afin d'optimiser les volumes mis en œuvre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tous les zonages identifié au sein du SRCE. Le projet ne remet donc pas en cause les continuités écologiques. Le site est localisé sur une friche agricole à faible enjeu faunistique et floristique au sein d'un territoire fortement anthropisé (nombreuses infrastructures routières et ferroviaires, zone industrielles et logiques, urbanisation dense) peu favorable à la biodiversité. L'aménagement paysager ambitieux (espaces verts, arbres, haies bocagères) et la mise en place de bassin d'eau, favorisera le développement d'une faune et d'une flore locale sauvage. (cf. Annexe 8)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de toute zone Natura 2000 (ZSC ou ZPS).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur environ 5,34 ha de friches agricoles, anciennement exploitées en grandes cultures (orge de printemps, RPG 2016 à 2018). La zone est désormais classée UXd sur Savigny-le-Temple (zone à vocation principale d'activités industrielles et autres) et UXAa sur Cesson (zone à vocation industrielle). Le foncier est proposé par l'EPA Sénart sur le parc d'activités du Bois des Saints-Pères. Toutes les autorisations nécessaires et justificatifs de propriété seront établis. Ils seront transmis aux parties prenantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par 2 PPRT. Le projet prévoit la prise en compte du zonage réglementaire de ces PPRT (cf. Annexe 8) Aucun risque nucléaire ou de rupture de barrage n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gonflement/retraits des argiles (aléa moyen à fort) : l'élaboration d'un PPRN de mouvements de terrain est prescrit sur Savigny-le-Temple (AP 2001 DAI 1 URB n°075 à 135 du 11/07/2001). Le mode constructif du bâtiment (semelles isolées, dallage sur assises traitées à la CaO et liant hydraulique, élimine ce risque) - Présence de cavités souterraines abandonnées non minières, ni localisées ni répertoriées (aucun PPRMt n'est approuvé). - risque sismique très faible (1) ne nécessitant pas de prescription particulière (renforcement ...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Selon les utilités (installations frigorifiques par exemple), l'activité est susceptible de présenter un risque sanitaire (émissions atmosphérique de fluide frigorifique en cas d'accident, type ammoniac par exemple). Toutes les mesures techniques et sécuritaires seront prises par l'exploitant, qui s'assurera du respect de la réglementation en fonction du risque identifié. Si besoin, des études complémentaires de risques seront menées. Par ailleurs, l'exploitant respectera l'évolution de la réglementation relative aux fluides frigorigènes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effectifs maximum des salariés sont estimés à : 50 VL entre 8h00 et 18h00 (salariés administratifs) et 2 équipes de 180 VL (salariés production) soit 360 VL entre 5h00 et 20h00. Le trafic PL est estimé à 10 PL/jour. L'évolution du trafic "Tout véhicules" a été évaluée sur la base d'une étude de circulation de 2018 (cf. Annexe 8) sans mettre en avant d'incidences significatives (+1% maximum). L'évolution du trafic PL est très limité (+1,75% en moyenne). Le projet fait la part belle aux modes doux (local vélo de 330m2).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions de bruit seront, selon les activités, induites par : • Trafic routier poids lourds et véhicules légers, • Les différentes utilités (ventilation, groupe électrogène, installations frigorifiques, etc) ... Toutes les dispositions nécessaires seront prises par l'exploitant pour s'assurer du respect de la réglementation (cf. Annexe 8) Le site est concerné par les nuisances sonores de la ZAC existante (trafic, activités) et par la proximité d'une ligne ferroviaire (cf. Annexe 8).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site pourrait être source d'odeur, en raison des procédés mis en oeuvre. Dans ce cas, toutes les dispositions nécessaires seront prises par l'exploitant pour s'assurer du respect de la réglementation et de l'absence de gêne pour le voisinage. En cas de plainte de voisinage avérée, l'exploitant mettra immédiatement en oeuvre les mesures adaptées (cf. Annexe 8). L'ambiance locale de la ZAC et les activités alentours induisent des nuisances olfactives limitées (odeurs de carburants par exemple).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de vibrations mécaniques seront dues au trafic routier induit par l'exploitation du site (approvisionnement, expédition). Elles resteront très limitées. Toutes les dispositions nécessaires seront prises par l'exploitant pour s'assurer du respect de la réglementation et de l'absence de gêne pour le voisinage (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront induites par l'éclairage extérieur des parkings (candélabres à LED), intégralement dirigés vers le sol, limitant grandement la pollution lumineuse pour la population et l'environnement. Les éclairages de sécurité obligatoires (sortie secours) n'induiront pas de pollution lumineuse particulière. De plus, le projet promeut l'utilisation de lumière naturelle pour les zones de production (Sheds en toiture), limitant les éclairages supplémentaires. La ZAC engendre des émissions lumineuses (bâtiments, éclairages public, véhicules), sans impact particulier sur le site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site pourra être source d'émission de GES, de poussières en lien avec le transport routier, et, selon l'activité, de COV. Toutes les mesures prises par l'exploitant limiteront grandement ces incidences. L'exploitant s'assurera du respect de la réglementation vis à vis de ces rejets à l'atmosphère (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques (sanitaires) raccordées sur le réseau communal existant. Le projet générera également un rejet d'eaux pluviales (ruissellement des eaux pluviales de toitures et de voiries/parkings) : ces dernières seront traitées et régulées, avant rejet au milieu naturel par infiltration. Les mesures prises garantissent l'absence de rejets d'eaux polluées au milieu (cf. Annexe 8). Les eaux pluviales des espaces verts (non polluées) seront directement infiltrées à la parcelle (noues), sans incidences sur l'environnement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future activité pourra être source d'effluents (eaux de process, effluents divers), potentiellement pollués, ou présentant un risque pour l'environnement. Dans ce cas, l'exploitant s'assurera de la reprise et du traitement de ces effluents via les filières spécialisées. Si besoin, il fera appel à un prestataire dédié compétent pour la reprise de ces effluents. Tous les mouvements d'effluents seront quantifiés, conservés et archivés (bordereau de suivi, enregistrement, etc).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera producteur de déchets non dangereux (papier/cartons/plastiques), triés sur site et valorisés selon les filières existantes. Les ordures ménagères seront prises en charge par le service public de gestion des déchets. Selon l'activité, les éventuels déchets dangereux seront traités et valorisés (ou éliminés) via les filières spécifiques dédiées et agréées. L'exploitant assurera la traçabilité de ces derniers (bordereaux de suivi, etc.). Ainsi, toutes les mesures seront prises pour assurer la gestion des déchets et limite au maximum les incidences.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement paysager ambitieux et l'architecture des bâtiments assurent une bonne intégration dans le milieu environnant et au sein de la ZAC. Le bâtiment est en harmonie avec son environnement et son temps (toiture végétalisée, espaces verts, arbres, haies ...) et les volumes sont réduits aux stricts besoins nécessaires. (cf. Annexe 8). Le site est localisé en dehors de tout site inscrit et classé, de tout périmètre de protection de Monuments Historiques et de toutes ZPPA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé au sein de la ZAC du Bois des St Pères, à vocation industrielle et logistique. Le terrain pressenti est actuellement destiné à une vocation industrielle dans le règlement des 2 PLU. L'aménagement du site prévoit la construction d'un bâtiment à vocation industrielle, dans le respect des prescriptions des PLU. Les bâtiments s'inscriront donc dans les occupations du sol admises par les documents d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas d'autres projets identifiés, existants ou approuvés à proximité. La parcelle concernée par l'aménagement est la dernière de la ZAC à pouvoir être aménagée et ce site s'inscrit dans la finalisation d'un projet de ZAC entamée en 1990. Les parcelles avoisinantes du projet sont déjà toutes intégrées à la ZAC du Bois des Saints-Pères et d'ores-et-déjà aménagées (activités logistiques). (cf. Annexe 8).

Les flux routiers estimés à 10 poids-lourds par jour, et les véhicules légers liés aux déplacements des salariés du site vont se cumuler aux flux existants alentour : bâtiments logistiques/industriels et centres commerciaux. Toutefois, l'estimation de l'évolution du trafic réalisée "tout véhicules" (cf. Annexe 8) à partir d'une étude de circulation de 2018, est faible sur l'axe principal (RD 306), de moins de 1% du trafic existant. Elle reste faible également pour les poids lourds avec moins de +1,75% d'évolution en moyenne.

La gestion des eaux pluviales seront prises en charge au sein d'un bassin tampon avant d'être dirigées au sein du bassin d'orage de la ZAC ; le dimensionnement du bassin envisagé a été réalisé afin de respecter le débit requis. Les eaux usées (sanitaires) seront prises en charge par le réseau collectif et pourront se cumuler avec les effluents produits par les autres installations existantes de la ZAC, également pris en charge par ce réseau collectif.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales à la parcelle, avec une partie des EP infiltrées (noues).

Concernant l'accessibilité du site, les employés auront la possibilité d'avoir recours aux modes doux (piétons, transport en commun à proximité, local vélo de 330 m² aménagé dans ce sens).

Le futur exploitant prendra l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction nécessaires en phase travaux et d'exploitation:

-Les mesures ER en phase chantier sont détaillées au sein de la notice descriptive du projet (Annexe 8),

-structures acoustiques d'atténuation intérieure, ou pièges à son, candélabres orientés vers le sol, réduction des consommations énergétiques (cf. Annexe 8)

- arrêt des moteurs des PL en cas d'arrêt prolongé ...

-Les mesures ER en faveur de la biodiversité sont détaillées au sein de la notice descriptive du projet (Annexe 8). Les aménagements envisagés permettront de maintenir un lien avec le Bois des Saints Pères en évitant une coupure brutale entre la zone d'activité et son environnement proche. Le futur exploitant pourra envisager un suivi des habitats afin de les protéger. Des aménagements paysagers et noues pourront permettre l'implantation d'une flore locale tout en favorisant la colonisation par plusieurs groupes d'espèces. Les bassins favoriseront quand à eux la colonisation par d'éventuels batraciens.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispense de l'évaluation environnementale.

En effet, l'étude d'avant projet a tenu compte de l'équilibre déblais/remblais afin de minimiser les mouvements de terre. Le projet s'inscrit au sein de la ZAC actuelle, à vocation industrielle et logistique, en adéquation avec les prescriptions des PLU. Le terrain actuel n'est concerné par aucune zone ou inventaire naturel. Il est en dehors de toute zone humide, ou potentiellement humide. Le projet ne remet pas en cause les continuités écologiques ni n'impacte les réservoirs de biodiversité recensés au sein du SRCE. La gestion des eaux rejetées (usées, et eaux pluviales) et des rejets à l'atmosphère limitera au maximum les effets sur l'environnement. Le projet a pris en compte les risques naturels et technologiques à proximité. Le site sera exploité conformément à la réglementation en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Récépissés des dépôts de permis de construire (Annexes 5.1 et 5.2) Coupe du projet (Annexe 4.2) Zonage du PLU de Cesson (Annexe 6) Notice descriptive des 2 permis de construire (Annexe 7) Notice descriptive du projet pour la demande d'examen au cas par cas (Annexe 8)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

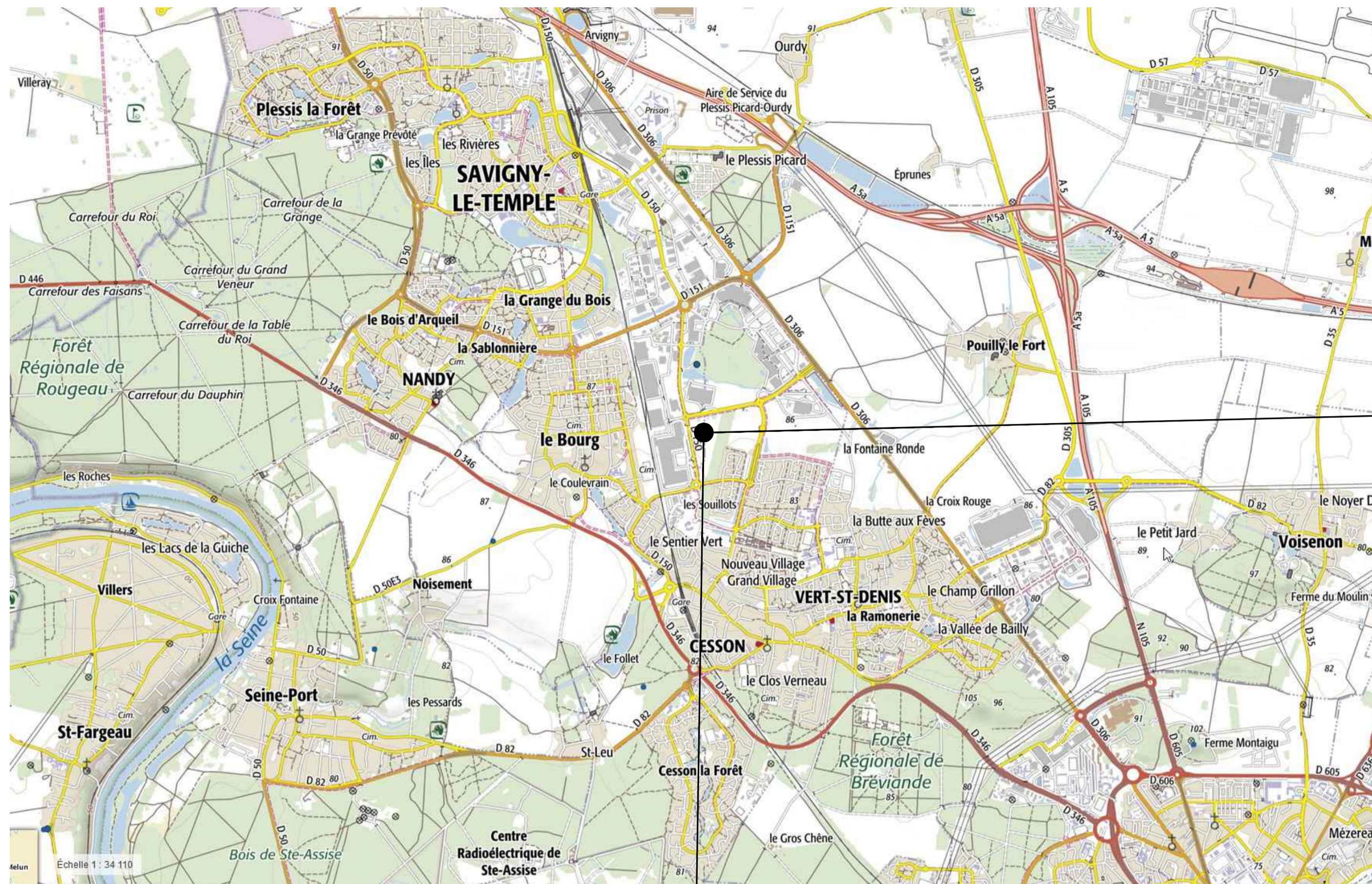


Fait à Melun

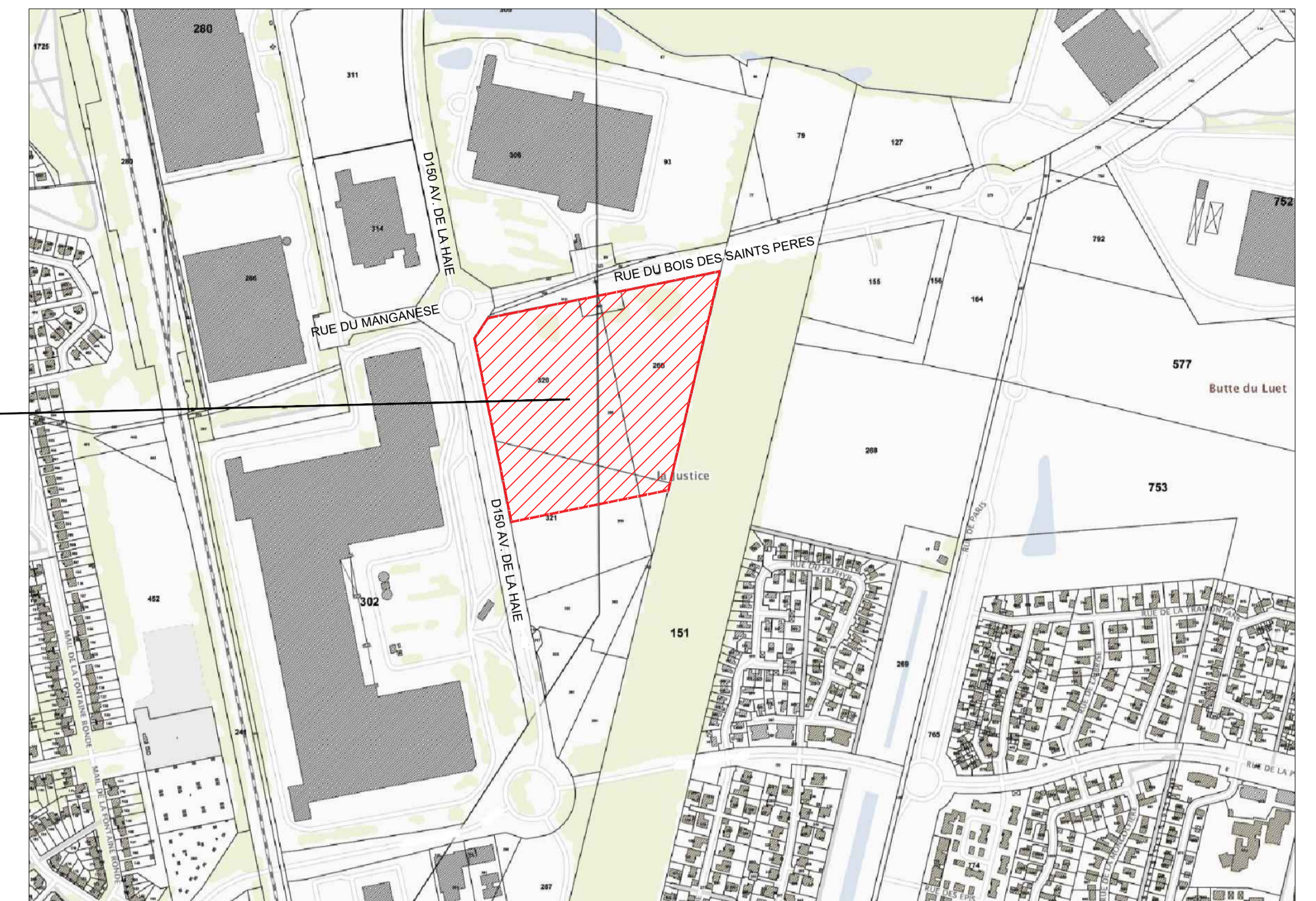
le, 24 avril 2020

Signature

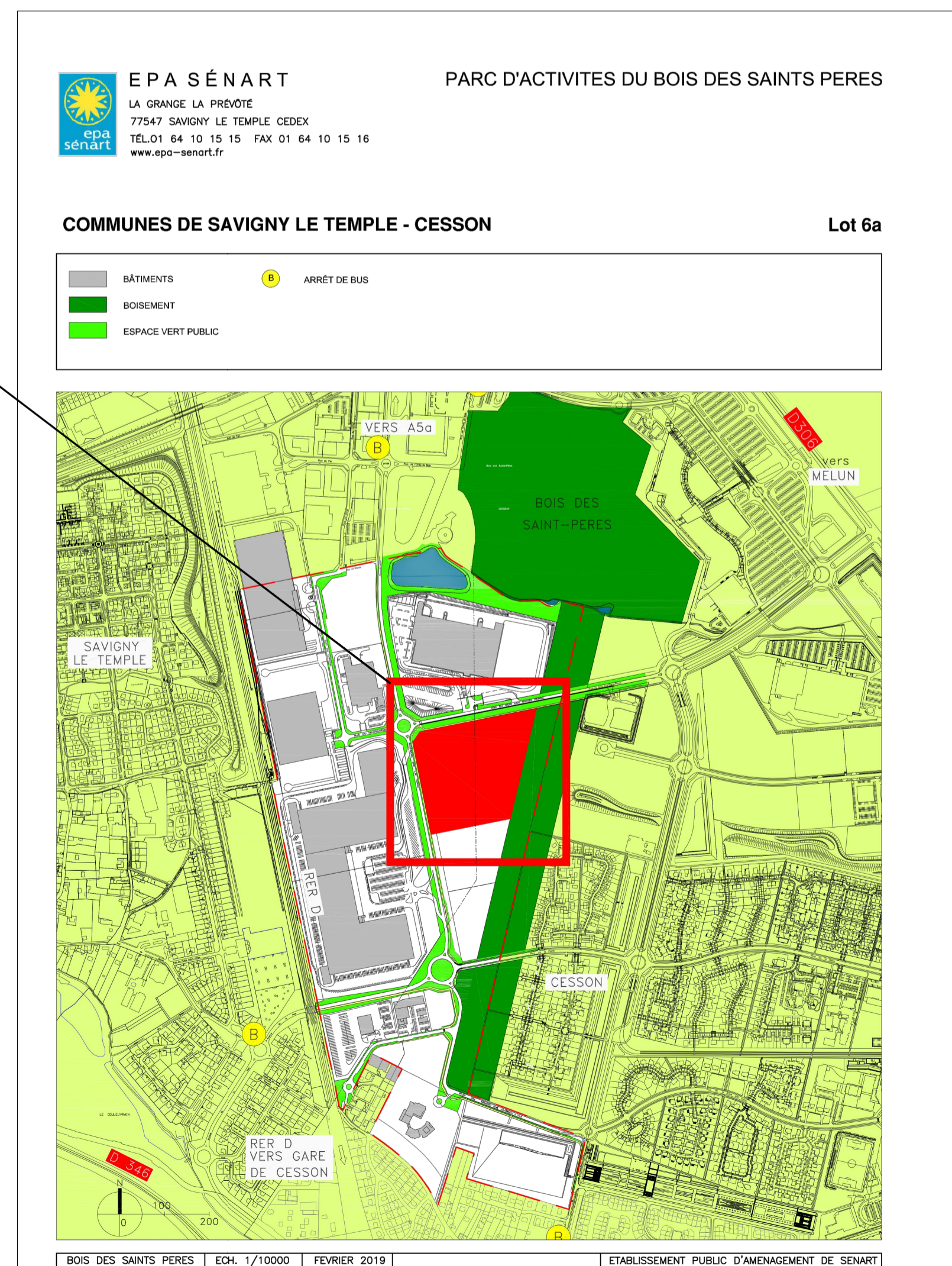

ELCIMAÏ Réalisations
3 rue de la Brasserie Grüber
77000 MELUN
SAS au Capital de 300 000 euros
RCS MELUN B 444 204 374 00011



▲ LOCALISATION - CARTOGRAPHIE



▲ LOCALISATION - Echelle 1/5000



indice	date	modifications	diffusion	verification
0	07/11/19	PREMIERE DIFFUSION	FCA	SPI

PLAN DE SITUATION

UNITE DE PRODUCTION 4.0
 CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE INDUSTRIELLE
 Rue du Bois des Saints Pères
 77540 SAVIGNY-LE-TEMPLE - 77240 CESSON

elcimai ARCHITECTURE
 3 rue de la Brasserie Grüber - 77000 Melun
 Tél: 01.64.10.47.20 - Fax: 01.64.87.84.11
 Email: eemelun@elcimai.com
 SARL au capital de 8 000 € - RCS Melun 311 003 322
 tableau régional de l'ordre des architectes 1754

elcimai RÉALISATIONS
 3 rue de la Brasserie Grüber
 77000 MELUN
 Tél: 01.64.10.47.20 / Email: eemelun@elcimai.com

PC

N° Fichier : 1219_EPA SENART_PC1_SIT.dwg
 N° Plan : indice :
PC1
 Ech. : Divers
 N° Dossier : 1219 AVM
 Format : A1
 Resp. : FCA

Ce document est la propriété d'elcimai et ne peut être reproduit sans son autorisation.



G36371 – ELCIMAI ENVIRONNEMENT / BOIVIN & Associés

– Annexe 3 formulaire examen cas par cas – Avril 2020

2017

1





Parc stationnement 432 vl.

LEGENDE VOIRIE

- Voie enrobée PL - 4535 m²
- Voie enrobée VL - 10430 m²
- Voie stabilisée pompier - 899 m²
- Espace vert & Noue paysagère - Haies - 11717 m²
- Toiture végétalisée 867 m²
- Emprise ou sol - 21430 m²
- Cheminement piéton - 1386 m²
- Bassins - 2873 m²
- Réserve incendie - 125 m²

TOTAL 53395 m² + 867 m² de toiture végétalisée



Niveau dallage projet : +0.00 : 83.20 NGF

Elcimai Ingénierie:
3 rue de la Brasserie Gruber
77000 Melun
Tél: 01.64.10.47.20 - Fax: 01.64.87.84.11

indice	date	PREMIERE DIFFUSION	modifications	diffusion	verification
D	07/01/20	MISE A JOUR SUIVANT REMARQUES EPA		FCA	SPI
C	20/12/19	MISE A JOUR SUITE AUX REMARQUES DU 10 DECEMBRE		FCA	SPI
B	13/11/19	MISE A JOUR		FCA	SPI
A	28/10/19	MISE A JOUR SUIVANT REMARQUES		FCA	SPI
0	21/10/19	PREMIERE DIFFUSION		FCA	SPI

PLAN DE MASSE PROJET

UNITE DE PRODUCTION 4.0
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE INDUSTRIELLE
Rue du Bois des Saints Pères
77540 SAVIGNY-LE-TEMPLE - 77240 CESSON

PC

elcimai ARCHITECTURE
3 rue de la Brasserie Gruber - 77000 Melun
Tél: 01.64.10.47.20 - Fax: 01.64.87.84.11
Email: eemelun@elcimai.com
SARL au capital de 8 000 € - RCS Melun 311 003 322
Tribunal régional de l'ordre des architectes 1754

elcimai REALISATIONS
3 rue de la Brasserie Gruber
77000 MELUN
Tél: 01.64.10.47.20 / Email: eemelun@elcimai.com

N° Fichier : 1219_EPA_SENART_PC_MAS_RES_FOL_PROD_0400
N° Plan : PC2b D
Ech. : 1/500
N° Dossier : 1219 AVMI
Format : A1
Resp. : FCA

Commune de Savigny le Temple
28111,44 m²

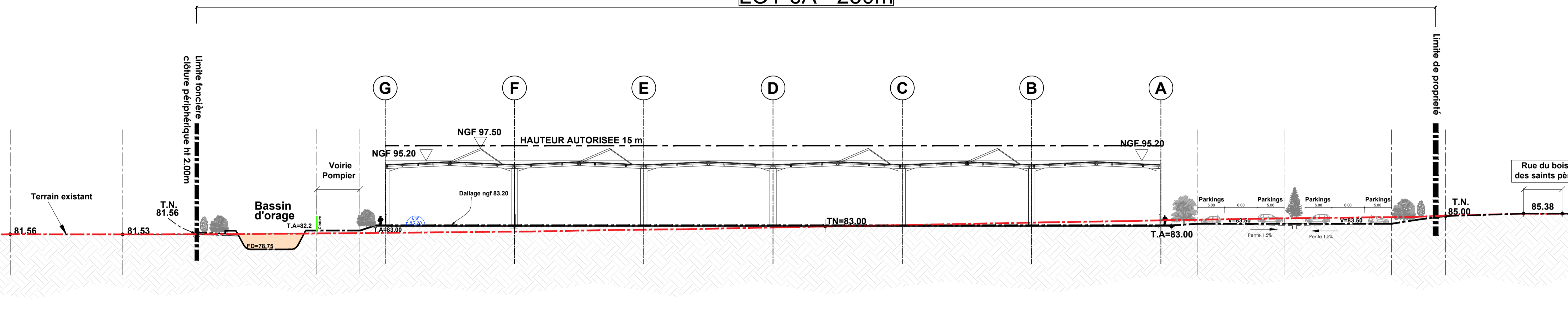
Commune de Cesson
25283,35 m²
(Secteur Entre...)

Ce document est la propriété d'elcimai et ne peut être reproduit sans son autorisation.

BATIMENT PROJET - NGF DALLAGE 83.20

--- TERRAIN EXISTANT
 --- TERRAIN PROJET

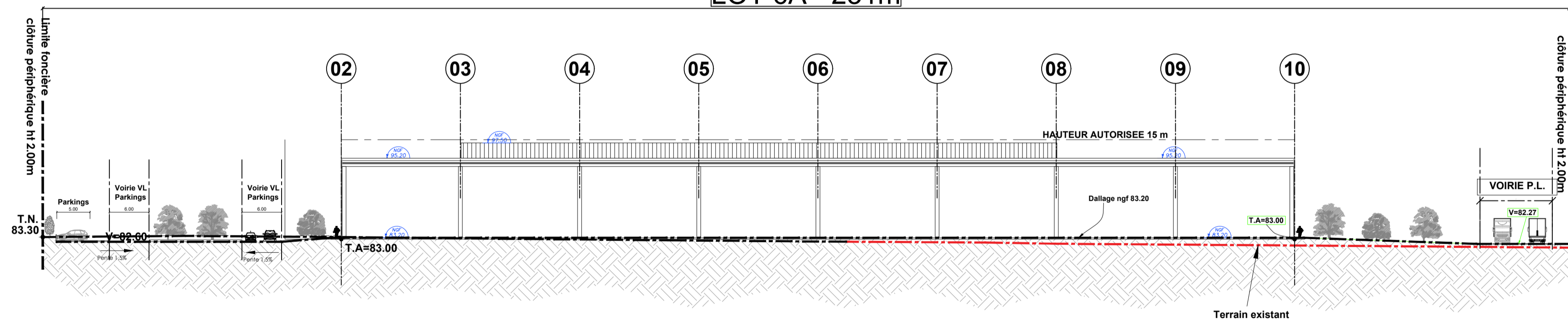
LOT 6A - 230m



COUPE A-A' SUR TERRAIN

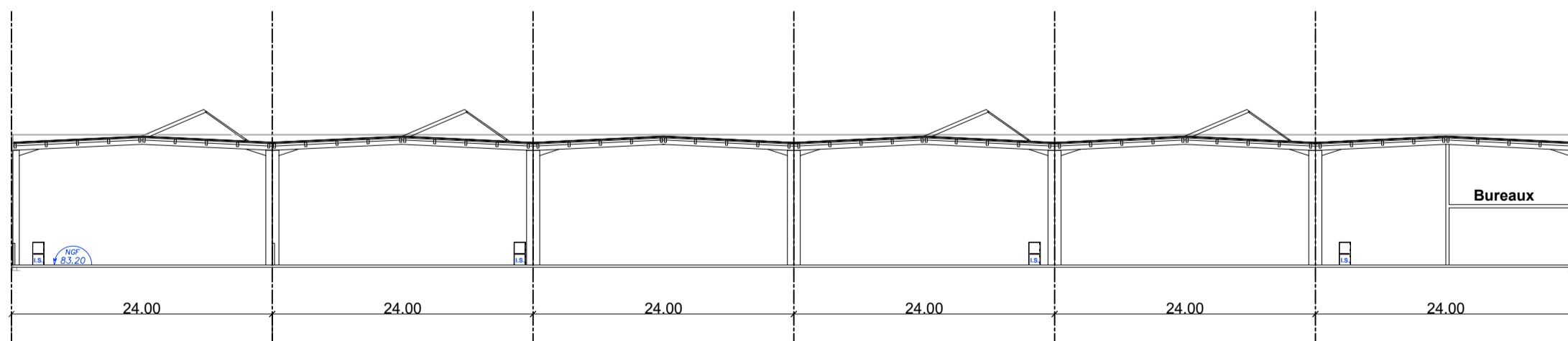
BATIMENT PROJET - NGF DALLAGE 83.20

LOT 6A - 231m

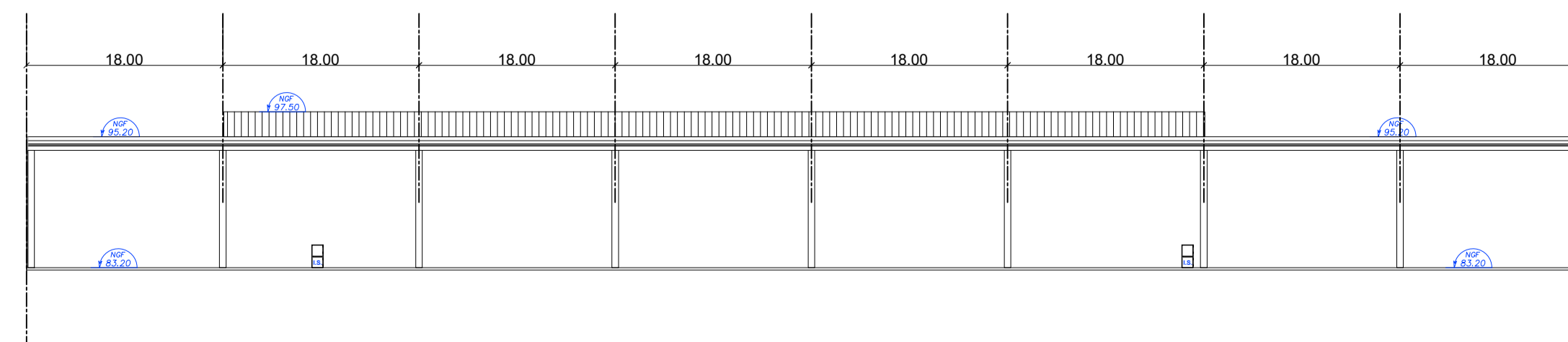


COUPE B-B' SUR TERRAIN

Niveau dallage projet : +0.00 : 83.20 NGF



COUPE A-A' - BATIMENT



COUPE B-B' - BATIMENT

Elcimai Ingénierie:
 3 rue de la Brasserie Gruber
 77000 Melun
 Tél: 01.64.10.47.20 - Fax: 01.64.87.84.11

indice	date	modifications	diffusion	verification
B	19/12/19	Mise à jour	FCA	SPI
A	14/11/19	MISE A JOUR	FCA	SPI
0	21/10/19	PREMIERE DIFFUSION	FCA	SPI

COUPES DE TERRAIN / BATIMENT

UNITE DE PRODUCTION 4.0

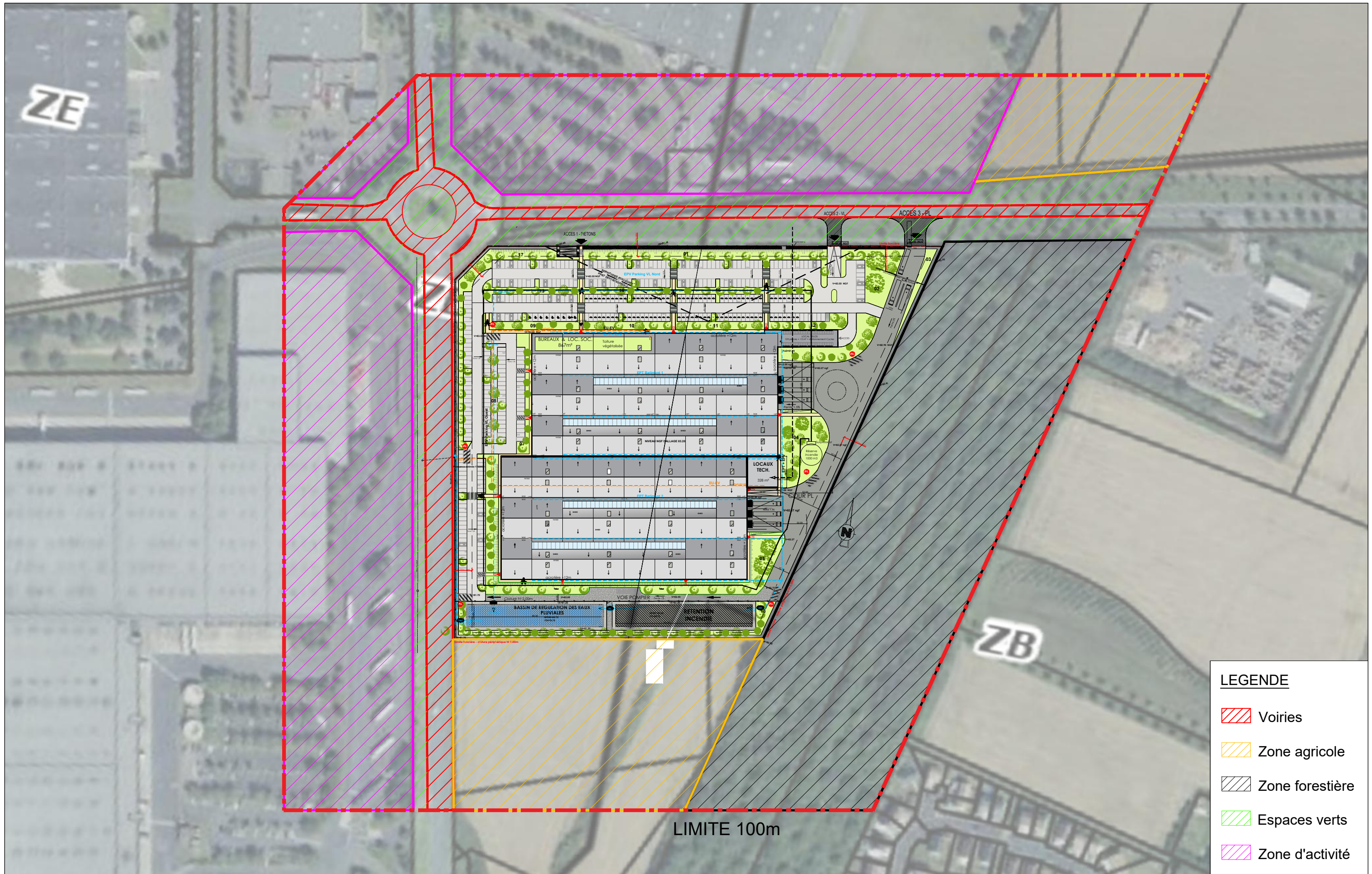
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE INDUSTRIELLE
 Rue du Bois des Saints Pères
 77540 SAVIGNY-LE-TEMPLE - 77240 CESSON

elcimai ARCHITECTURE
 3 rue de la Brasserie Gruber - 77000 Melun
 Tél: 01.64.10.47.20 - Fax: 01.64.87.84.11
 Email: eemelun@elcimai.com
 SIREN au capital de 8 000 € - RCS Melun 311 003 322
 Tableau régional de l'ordre des architectes 1754

elcimai RÉALISATIONS
 3 rue de la Brasserie Gruber
 77000 MELUN
 Tél: 01.64.10.47.20 / Email: eemelun@elcimai.com

PC

N° Fichier : 1219_EPA_SENART_PC3a_COUL_PRO.dwg
 N° Plan : indice :
PC3a B
 Ech. : 1/500
 N° Dossier : 1219 AVMI
 Format : A1
 Resp. : FCA



LEGENDE

-  Voiries
-  Zone agricole
-  Zone forestière
-  Espaces verts
-  Zone d'activité

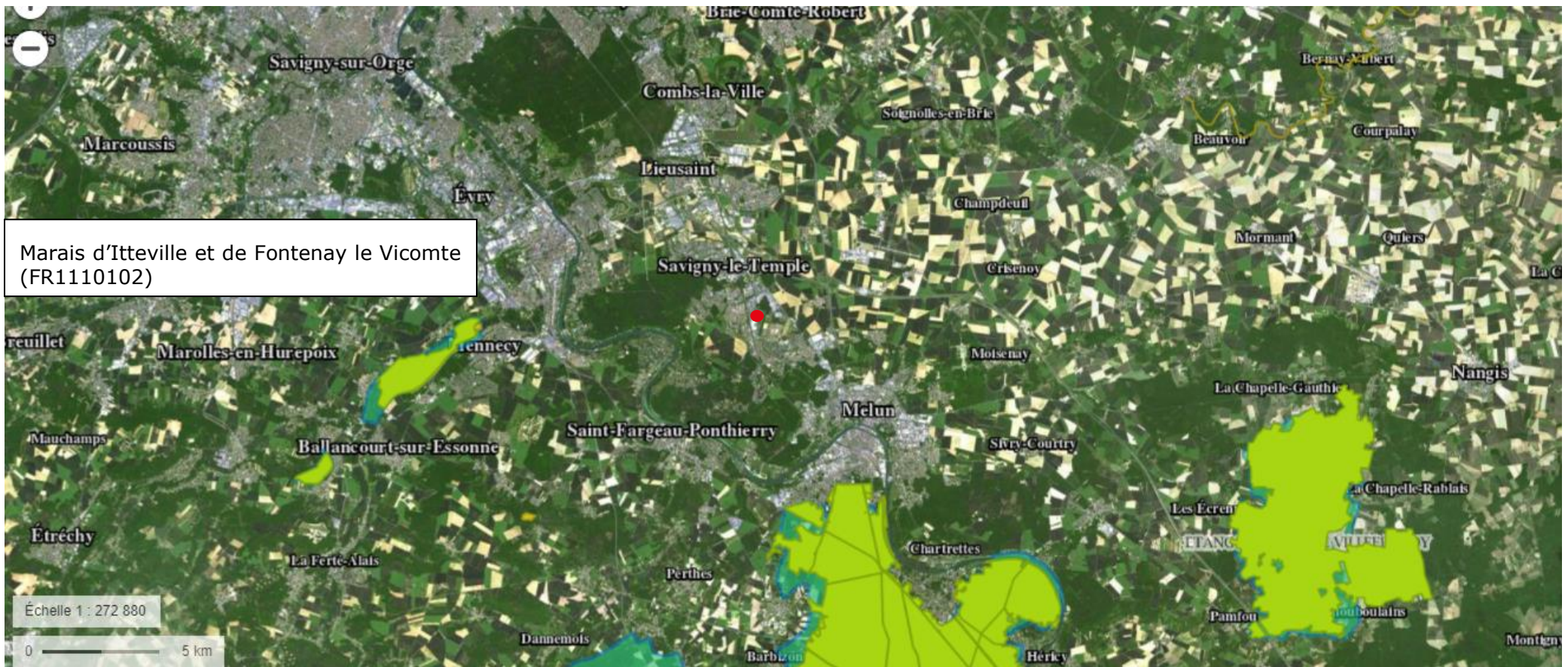
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET (R100m)

0	28/04/2020	PREMIERE DIFFUSION	OOM	BDU

Projet : 1219AVM For. : A3 Echelle : 1/2000
N° CAO :

CPC **CPC01**
N°Plan indice

Ce document est la propriété d'elcimai et ne peut être reproduit sans son autorisation.



Marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte (FR110102)

Massif de Fontainebleau (FR110795)